

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT TEMPORAIRE DE BOISSONS

(UNIQUEMENT POUR LA VENTE DE BOISSONS AVEC ALCOOL)

Si votre manifestation/animation se déroule sur le domaine public (place, terrain, square, parc, esplanade...) veuillez joindre à votre demande, les plans des installations et des mesures mises en place pour sécuriser le site.

Toute demande doit être adressée **au moins 3 semaines avant la date de l'évènement** à :

✉ **Ville de Saint-Étienne**

Direction Police et Sécurité Civile Municipales

Hôtel de Ville - BP 503

42007 Saint-Étienne Cedex 1

Tél. 04 77 48 54 00

ou par mail : courriermairie@saint-etienne.fr



Je soussigné(e) (Nom - Prénom) :

Représentant :

Nom (de l'association / établissement) :

Numéro d'agrément pour une association sportive :

Adresse (de l'association / établissement) :

Téléphone : Fax :

E-mail :

sollicite l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons du 3^e groupe (vin, bière, cidre, champagne, vin doux naturel, crème de cassis...).

Évènement concerné :

Dates :

Horaires :

Pour toutes sollicitations au-delà de 1 h 30 du matin, merci de bien vouloir vous adresser par courrier auprès de la Préfecture de la Loire (en complément de ce formulaire).

Lieu précis :

Public (nombre de personnes attendues) :

Saint-Étienne, le / /

Signature du demandeur :